

## Supplément du 9 juillet 2008 au prospectus du 3 juin 2008



5ème SAISON  
Société anonyme  
Rue Edith Cavell, 230A  
1180 Bruxelles  
B.C.E. : 0467.086.276

Offre en souscription publique d'un maximum de 206.654 actions nouvelles, provenant d'une augmentation de capital, au prix ferme de 2,48 € par action, et d'un maximum de 750 obligations nouvelles, au prix ferme de 1.025 € par obligation

Demande d'admission sur le Marché Libre d'Euronext Brussels de maximum 871.497 actions représentatives de l'intégralité du capital de 5ème SAISON et d'un maximum de 900 obligations d'une valeur nominale de 1.000 € émises par 5ème SAISON.

L'offre est prolongée jusqu'au **12 septembre** 2008, mais est susceptible d'une clôture anticipée à tout moment.

### 1. Responsables du supplément

Le Conseil d'Administration de 5ème SAISON, représenté par son président, Daniel Camus, assume la responsabilité du présent supplément, et certifie qu'à sa connaissance, les données contenues dans ce supplément sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Pour le Conseil d'Administration de 5ème SAISON,

M. Daniel Camus,  
Président

### 2. Approbation par la Commission bancaire, financière et des assurances

Le présent supplément a été approuvé par la Commission bancaire, financière et des assurances en date du 9 juillet 2008 en application de l'article 53 de la loi du 16 juin 2006 relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur les marchés réglementés.

Cette approbation ne comporte aucune appréciation de l'opportunité et de la qualité de l'opération, ni de la situation de celui qui la réalise.

### 3. Calendrier

Période de souscription prolongée au	12/09/08 (T)
Centralisation par Euronext Brussels	15/09/08 (T+1)
Publication du résultat par Euronext Brussels	16/09/08 (T+2)
Règlement-livraison	18/09/08 (T+4)
Première cotation	22/09/08

## 4. Obligations

### 4.1 Durée de l'emprunt

Les obligations sont émises pour une durée de cinq ans, prenant cours le **18 septembre 2008** et venant à échéance le **17 septembre 2013**.

### 4.2 Intérêt et rendement

Les obligations portent intérêt au taux annuel brut de 10 % (soit 75.000€) payable le **17 septembre** de chaque année, soit le **17 septembre 2009**, le **17 septembre 2010**, le **17 septembre 2011**, le **17 septembre 2012** et le **17 septembre 2013**. En cas de paiement tardif, le même intérêt sera appliqué sur les intérêts restant dus, sans mise en demeure préalable.

### 4.3 Remboursement

Les obligations viennent à échéance le **17 septembre 2013** et seront remboursées à partir de ce même jour, à 100 % de leur valeur nominale, soit EUR 1.000 par obligation, avant tout précompte mobilier éventuellement applicable et frais éventuels. Si le **17 septembre 2013** n'est pas un jour bancaire ouvrable, les obligations ne seront remboursées qu'à partir du jour bancaire ouvrable suivant, sans que leurs détenteurs ne puissent, pour cette raison, exiger le paiement d'un quelconque intérêt pour ce report. Tout montant remboursable et non réclamé par les détenteurs d'obligations sera tenu à leur disposition par la Société, sans produire d'intérêt, et sans préjudice des dispositions légales relatives à la prescription de leurs droits.

## 5. Droit de retrait des investisseurs

Les investisseurs qui auraient déjà accepté d'acheter des actions ou d'y souscrire avant que le présent supplément ne soit publié ont le droit de révoquer leur acceptation, pendant deux jours ouvrables après la publication du supplément, soit jusqu'au 15 juillet 2008.

Le présent supplément est disponible sur les sites suivants : [www.euronext.com](http://www.euronext.com), [www.5emesaison.be](http://www.5emesaison.be), [www.smallcapsfinance.com](http://www.smallcapsfinance.com) et [www.kaupthing.be](http://www.kaupthing.be)  
Le prospectus et son supplément en date du 1<sup>er</sup> juillet 2008 sont également disponibles sur ces sites.